



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
188	2005 Y-A	01 M	13 D-J

What is new/changed?

SOP 700-15 Transfer of Offenders

A technical amendment has been made to provide clear direction on what documents should be sent with an offender during an emergency transfer. This change ensures consistent direction between SOP 700-15 and the Offender Records Manual.

Why was the policy changed?

The technical amendments were developed during a review of policies.

Accountability?

No change in accountability.

Who will be affected by the policy?

Operational staff involved in the transfer of offenders and their files.

Expected cost?

Not applicable.

Other impacts?

None.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Les Instructions permanentes (IP) 700-15, Transfèrement de délinquants.

On a apporté une modification de forme afin de préciser quels documents devraient accompagner un délinquant qui fait l'objet d'un transfèrement d'urgence. Cette modification vise à assurer l'uniformité entre les IP 700-15 et le Guide de l'utilisateur du système de documents sur les délinquants.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Les modifications techniques ont été élaborées pendant l'examen des politiques.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Aucune modification quant à l'obligation de rendre compte.

Qui sera touché par la politique?

Le personnel des opérations qui participe au transfèrement des délinquants et de leurs dossiers.

Quels coûts prévoit-on?

Sans objet.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT: Julie Keravel, Director Institutional Reintegration / directrice, Réinsertion sociale en établissement	TELEPHONE: (613) 995-7954
--	---------------------------